



Rapport du conseil communal du 19 février 2025

Présents :

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;
Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Amaury Masson, Échevins;

Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Michel Beaufays, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Madame Sylvie Garray, Monsieur Emmanuel Radoux, Monsieur Damien Fontaine, Madame Françoise Grignard, Monsieur Julien Cahay, Monsieur François Collienne, Madame Emilie Simon, Madame Géraldine Demarteau, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet, Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lucie Lorenzi, Madame Lise Thérer, Conseillers;

Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité :

Nous reprenons tel quel le résumé du procès verbal publié par la commune concernant les questions posées par les conseillers du MCS. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé avec 23 voix « pour » et 2 « abstentions » (O. Rouxhet, C. Chapelle)

2. Démission de Madame Catherine Gasquard-Chapelle de son mandat de conseillère communale – Prise d'acte

Considérant le courrier de Madame Catherine Gasquard-Chapelle daté du 15 février 2025 annonçant la rétractation de sa démission de son mandat de conseillère communale;

Prend acte :

De la rétractation de la démission de Madame Catherine Gasquard-Chapelle de son mandat de conseillère communale.

3. Démission de Monsieur Olivier Rouxhet de son mandat de conseiller communal – Prise d'acte

Considérant le courrier de Monsieur Olivier Rouxhet daté du 15 février 2025 annonçant la rétractation de sa démission de son mandat de conseiller communal ;

Prend acte :

De la rétractation de la démission de Monsieur Olivier Rouxhet de son mandat de conseiller communal.

4. Démissions d'un groupe politique - Prise d'acte

Considérant les courriers datés du 17 février 2025 par lesquels Madame Catherine Gasquard-Chapelle conseillère communale et Monsieur Olivier Rouxhet conseiller communal du groupe MCS Citoyen annoncent démissionner du groupe MCS Citoyen et vouloir siéger en tant que conseiller communal indépendant;

5. Conseil communal – Désistement – Prise d'acte du point devenu sans objet

Considérant que Madame Catherine Gasquard-Chapelle et Monsieur Olivier Rouxhet, conseillers communaux, ont retiré leur démission en qualité de conseillers communaux,
Considérant dès lors qu'il n'y a plus lieu de procéder à l'installation de deux conseillers communaux suppléants ;
Le point inscrit à l'ordre du jour « Conseil communal – Désistement – Prise d'acte » lors de la convocation à la présente séance est devenu sans objet.

Deux autres candidats MCS avaient accepté de remplacer les conseillers sortant.

6. Validation des pouvoirs, prestation de serment et installation de deux nouveaux conseillers - Prise d'acte

Considérant que Madame Catherine Gasquard-Chapelle et Monsieur Olivier Rouxhet, conseillers communaux, ont retiré leur démission en qualité de conseillers communaux;
Considérant dès lors qu'il n'y a plus lieu de procéder à l'installation de deux conseillers communaux suppléants ;
Prend acte ;
Que le point inscrit à l'ordre du jour « Validation des pouvoirs, prestation de serment et installation de deux nouveaux conseillers - Prise d'acte » lors de la convocation à la présente séance est devenu sans objet

7. Tableau de préséance des conseillers communaux - Approbation

Considérant que Madame Catherine Gasquard-Chapelle et Monsieur Olivier Rouxhet, conseillers communaux, ont retiré leur démission en qualité de conseillers communaux,
Considérant dès lors qu'il n'y a plus lieu de procéder à l'installation de deux conseillers communaux suppléants ;
Prend acte ;
Que le point inscrit à l'ordre du jour « Tableau de préséance des conseillers communaux - Approbation» lors de la convocation à la présente séance est devenu sans objet.

8. Déclaration de Politique Communale - Approbation

Abstention

Ce point a été approuvé avec 15 pour et 10 abstentions (MCS, Ecolo, PS, Indépendants)
D'une part, nous sommes heureux de lire en page 2 votre volonté d'encourager une réflexion collective nourrie par les idées et suggestions des citoyens. Cela rejoint une démarche que le MCS avait déjà proposée, notamment en ce qui concerne les travaux du carrefour de Dolembreux, la prévention des inondations à Chanxhe et d'autres projets, en privilégiant une concertation avec les habitants.
Nous nous réjouissons de voir que cette approche semble avoir été entendue.

De même, en page 5, concernant les échanges avec le TEC, nous constatons que nos remarques sur la représentation de la commune au sein des organes de consultation du TEC ainsi que les démarches entreprises par le MCS ont été prises en compte.

Les 12 conseils de village organisés par le Mouvement citoyen ont mis en lumière la priorité des Sprimontois : la sécurité routière. Nous notons avec satisfaction que cette préoccupation est intégrée dans votre déclaration, notamment à travers votre volonté d'augmenter les aménagements sécuritaires.

La promotion du chèque culture et sport, une initiative du Mouvement Citoyen nous réjouit. C'est avec une certaine satisfaction que nous constatons que nos remarques, nos propositions ont eu un impact positif sur la gestion communale.

Par ailleurs, votre déclaration reprend plusieurs points comme le carrefour de Dolembreux ou l'aménagement du centre de Louveigné, qui sont en discussion depuis de nombreuses années.

Certaines actions étaient déjà reprises dans la déclaration de politique communale en 2018, nous supposons donc que celles-ci n'ont pas pu être réalisées ou ne sont pas abouties.

Les affirmations telles que « veiller à l'équilibre budgétaire de la commune » ou « entretenir les infrastructures communales » relèvent davantage de principes de bonne gestion que d'une véritable vision à long terme pour l'avenir de notre commune.

Nous aurions souhaité que certains enjeux cruciaux soient davantage abordés, comme l'accès aux soins de santé, un sujet d'autant plus préoccupant avec la pénurie de médecins annoncée à moyen terme.

De même, le soutien au commerce local, notamment à Banneux qui dispose d'infrastructures d'accueil importantes, aurait mérité des propositions plus concrètes.

En matière de participation citoyenne, nous relevons la poursuite du PCDR, mais nous aurions espéré des initiatives allant au-delà de la simple consultation, afin d'intégrer davantage les citoyens dans la prise de décision. Une approche plus ambitieuse en ce sens aurait permis de renforcer le lien entre les habitants et la gestion communale.

Enfin, nous avons été interpellés par l'introduction de votre déclaration, qui met en avant votre satisfaction d'avoir obtenu la majorité absolue. Toutefois, l'affirmation selon laquelle cela vous confère la légitimité de gérer la commune de manière autonome nous semble discutable. Pour rappel, conformément à l'Article L1122-30, c'est bien l'ensemble du conseil communal, incluant majorité et minorité, qui règle les affaires communales. Dans un esprit de gouvernance équilibrée et collaborative, nous suggérons de reformuler cette partie afin d'éviter toute ambiguïté.

Dans l'ensemble, nous aurions espéré une déclaration de politique générale plus audacieuse et porteuse d'innovation, tournée vers l'avenir, poursuivant l'objectif de faire de Sprimont une commune résiliente et favorisant davantage la dynamique citoyenne.

9. Procès-verbal de vérification de caisse au 30/09/2024 - Prise d'acte

Pas de vote

10. Redevance sur la vente d'encarts publicitaires dans les bulletins communaux - Approbation

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 4 « abstentions » (PS)

Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec une des considérations :

« Considérant que le bulletin d'information communal n'est pas destiné à l'expression d'opinions politiques; »

Nous en avons déjà débattu en 2021. Notre objectif **n'est pas de revenir sur ce débat** mais plutôt de revenir sur une de nos propositions

En 2021, nous avons proposé que l'édito du bulletin communal soit rédigé par d'autres personnes que Monsieur le Bourgmestre : un employé de l'administration, un conseiller de l'opposition, un artiste local, un aîné, un jeune ...

4 ans après la proposition, quelle est votre position ?

Réponse de Monsieur le Bourgmestre : nous maintenons ce que nous faisons depuis 18 ans, ce que faisait déjà mes prédécesseurs.

11. Conseil de police – Remplacement d'un conseiller - Approbation

Le point inscrit à l'ordre du jour « Conseil de police – Remplacement d'un conseiller - Approbation » lors de la convocation à la présente séance est devenu sans objet.

12. RCA - Désignation d'administrateur - Approbation

Considérant que conformément à l'article 22 des statuts de la Régie Communale Autonome de Sprimont (RCA), le Conseil d'administration est composé de 11 administrateurs membres du conseil communal;

Considérant que conformément à la clé D'Hondt Majorité/Minorité, la répartition des administrateurs de la RCA par groupe politique a été approuvée par décision du Conseil communal du 2 décembre 2024 :

- Majorité = Liste du Bourgmestre : 7 sièges
- Minorité = MCS Citoyen - PS - Ecolo : 4 sièges (BEUFAYS Michel, ROUXHET Olivier, LEERSCHOOL Maxime et RADOUX Manu)

Considérant la démission de Monsieur Olivier ROUXHET du groupe MCS Citoyen, perdant dès lors de plein droit son mandat dérivé au sein de la Régie Communale Autonome ;

Considérant que l'article 10 des statuts de la RCA stipule que "tout mandataire (administrateur) est réputé démissionnaire de plein droit de la régie dès qu'il perd la qualité pour laquelle ce mandat lui avait été attribué";

Attendu que le groupe politique MCS Citoyen a proposé d'attribuer à Madame Sylvie GARRAY le mandat d'administrateur de la RCA laissé vacant par la démission de Monsieur Olivier ROUXHET du groupe MCS Citoyen;

Considérant que les groupes PS et ECOLO sont interrogés en séance pour s'assurer que le choix du groupe MCS Citoyen leur convient également ;

Considérant que la minorité souhaite prendre le temps d'en discuter ;

Décide

De reporter le point à une séance ultérieure

13. Représentation de la Commune - Associations - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

14. Représentation de la Commune - Intercommunales - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège : Madame Renée Peutat représentera le Mouvement Citoyen

ECETIA : Monsieur Michel Beaufays représentera le Mouvement Citoyen

ENODIA : Monsieur Michel Beaufays représentera le Mouvement Citoyen

IMIO : Madame Sylvie Garray représentera le Mouvement Citoyen
INTRADEL : Madame Sylvie Garray représentera le Mouvement Citoyen
NEOMANSION : Madame Renée Peutat représentera le Mouvement Citoyen
RESA SA : Monsieur Michel Beaufays représentera le Mouvement Citoyen
RESA HOLDING : Monsieur Michel Beaufays représentera le Mouvement Citoyen

15. Représentation au sein de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité
Pas de représentant MCS au sein de cette commission

16. Représentation au sein de la Commission Paritaire Locale de l'enseignement (COPALOC) - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité
Madame Sylvie Garray représentera le MCS (Madame Renée Peutat, suppléante)

17. Création d'une Commission Communale Consultative des Aînés, de la personne en situation de Handicap, de la Santé et du bien-être (CCCAHS) – Approbation

Ce point a été approuvé avec 14 voix « pour », 1 « abstention » (Liste du Bourgmestre) et 10 voix « contre » (MCS, PS, Ecolo, Indépendants)
Il faut s'interroger sur le manque et/ou la perte de motivation plutôt que de proposer directement une fusion de ces 2 commissions.
Notre conseiller propose de donner les coordonnées d'une personne spécialisée dans la participation au sein des commissions.

18. Avenant de prolongation du Plan d'aménagement des bois communaux établi en 2004 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

19. Rue du Doyard - Création d'une servitude de canalisation en sous-sol et d'une servitude de maintien d'une chambre de visite au profit de la Commune - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité
En général on crée d'abord la servitude pourquoi a-t-on fait les choses à l'envers ?
Monsieur le Bourgmestre : cela ne dépendait pas que de nous. Entre les problématiques météo, les rendez-vous avec le propriétaire qui ne vit pas sur les lieux...c'était compliqué

20. Modification d'une voirie communale par l'usage du public - Acte de constat - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

21. Vente d'une partie de parcelle de terrain communal sises rue sur Forêt à Louveigné au propriétaire riverain - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

22. Marché de Services - Accord-cadre pour mission d'auteur de projet 2025-2026 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

23. Marché de Fournitures - Acquisition de matériaux d'aménagement extérieur de divertissement - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

24. Marché de Fournitures - Accord-cadre pour la fourniture de peintures et produits connexes pour les années 2025 et 2026 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

25. Marché de Fournitures - Acquisition d'un tracteur horticole - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

26. Marché de Travaux - Travaux de raclage et d'asphaltage de diverses voiries - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

27. Marché de Travaux - Travaux d'égouttage : Rue du Loup - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

28. Marché de Travaux - Travaux d'égouttage : Rue Monçay - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

29. Personnel communal - Emplois d'ouvriers qualifiés D2 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Questions orales d'actualité

Ecolo demande quelle communication est prévue dans la suite de la réunion publique organisée dans le cadre du permis unique pour l'extension de la carrière du Coreux.

Le Collège explique que dans le cadre de l'enquête, qui ne se tient que sur 15 jours, un courrier sera transmis aux riverains situés dans un périmètre de 50 mètres. De plus il y aura une publicité sur le site Internet, dans le magazine VLAN et un mail sera adressé à toutes les personnes ayant transmis leur courriel à la fin de la réunion publique.

MCS demande s'il est prévu que soit rédigé un compte-rendu de la réunion.

Le Collège répond que celui-ci est en cours de relecture et sera diffusé par email aux personnes ayant donné leurs adresses. De plus il sera disponible sur le site de la commune

MCS demande comment la CCATM (Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité) sera impliquée dans l'élaboration du SDT (Schéma de Développement du Territoire).

Le Collège répond que son implication est obligatoire mais que les modalités ne sont pas encore connues.

MCS demande si la Commune de Sprimont doit prendre des dispositions pour les B-FAST.

Le Collège répond que des contrôles réguliers sont organisés. Le dernier contact date de fin 2024 et tout était en ordre. Les taux sont fort bas au niveau de Sprimont.

MCS demande si l'appel à candidature lancé pour le renouvellement de la

CLDR (Commission Locale de Développement Rural) rencontre un succès.
Le Collège répond que jusqu'à maintenant 15 candidatures ont été rentrées.

MCS, au regard de la Déclaration de Politique Communale de 2018, rappelle que le Collège s'était engagé à ce que soit établi un rapport d'évaluation pour chaque commission, et demande donc à obtenir ces évaluations.
Le Collège répond que cette évaluation n'a pas été réalisée.